

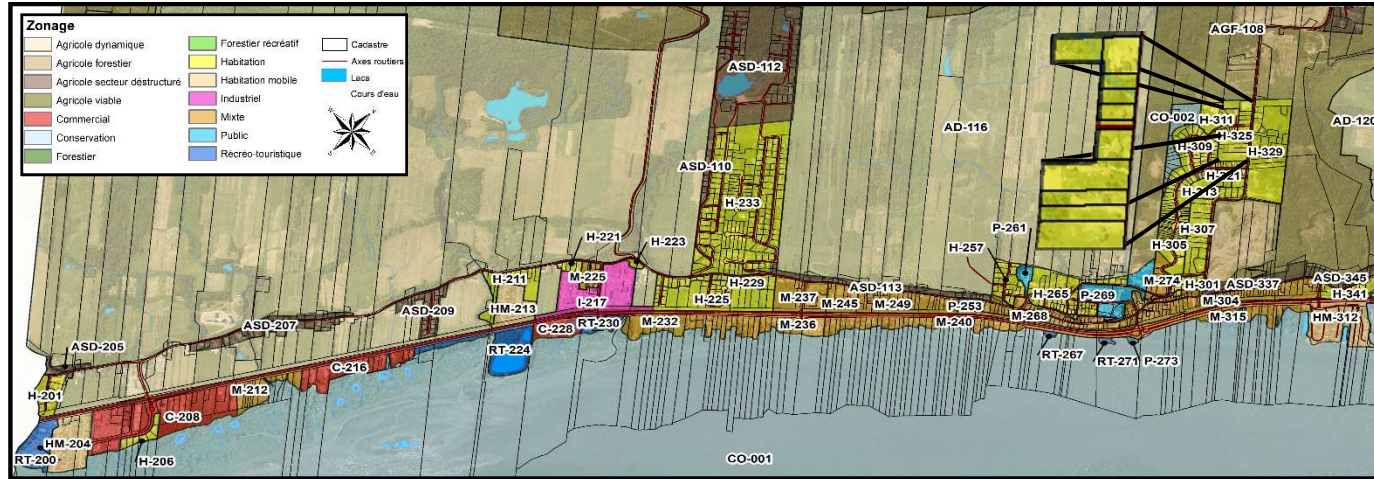
Zone H-325

La zone H-325 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type H (habitation), elle est à caractère résidentiel.

Elle comprend les résidences du côté ouest de la route Saint-Achillée entre la montée du Parc et les lignes électriques d'Hydro-Québec.

Disposition particulière:

Les propriétés dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « Avenue Royale et noyau villageois ».



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	6
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	2
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	8
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	10
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15

CLASSES D'USAGES		H-325
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	●
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
AGRO-FORESTIER	A-2 Agriculture sans élevage	*
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●

Disposition particulière: Les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone.

* L'implantation de cet usage doit être accompagnée de mesures qui assurent une saine cohabitation des différentes fonctions.